

2) Que nous n'avons aucune obligation envers l'Angleterre;

3) Que le premier ministre du Canada et son parti n'ont pas tenu leurs engagements à l'égard du militarisme;

4) Que le Canada n'aura pas la libre direction de sa marine, et

5) Que cette politique nouvelle devrait être confirmée par un plébiscite, ainsi que le demande mon honorable ami par son sous-amendement.

Je tiens à réfuter brièvement les objections que l'on oppose à la politique navale du Gouvernement dans la province de Québec. On y dit que nous n'avons pas besoin de marine, puisqu'en cas d'hostilités, nous serions protégés par la doctrine Monroe, et que si nous étions attaqués, les Etats-Unis viendraient à notre secours.

M. MONK: L'honorable ministre peut-il nommer quelqu'un qui aurait formulé une telle théorie?

L'hon. M. LEMIEUX: D'abord, je l'ai lue dans les journaux bleus de la province de Québec; deuxièmement, l'ex-député de Labelle, M. Bourassa, l'allié de mon honorable ami, l'exposait l'autre soir dans un discours de trois heures. Si c'est derrière de pareils arguments que se réfugient les partisans d'un petit Canada, on me permettra de dire que c'est un langage bien peu digne, surtout de la part d'un homme qui a du sang noble dans les veines. Est-il digne de Canadiens, qui sont un peuple libre sur ce continent, de compter sur les Etats-Unis pour se défendre en cas d'hostilités?

Fait curieux, ceux qui invoquent la doctrine de Monroe se croient de meilleurs Canadiens que nous, et nous accusent de trahir le pays et la Constitution. Qu'est-ce donc que la doctrine de Monroe? Il ne suffit pas de jouer avec les mots et de lancer des phrases en l'air; il est bon de se rendre compte en quoi consiste réellement cette doctrine? Est-elle applicable au Canada? Quiconque a lu l'histoire sait qu'entre 1811 et 1823, les colonies espagnoles de l'Amérique du sud et de l'Amérique centrale proclamèrent leur indépendance. C'était à l'époque du congrès de Vienne, un grand événement historique de l'Europe, au commencement du siècle dernier. C'est alors que les grandes puissances conclurent ce que l'histoire a appelé la Sainte Alliance. On craignait aux Etats-Unis que la dynastie des Bourbons, détrônée en Espagne, ne vint chercher refuge dans l'Amérique centrale ou dans l'Amérique du sud. C'est alors que le président Monroe, appuyé par la diplomatie anglaise, par l'intermédiaire d'un de ses plus grands hommes d'Etat, Canning, publia le fameux message qui est maintenant passé à l'état de doctrine.

M. LEMIEUX.

Voyons en quoi ce message peut s'appliquer au Canada:

Les citoyens des Etats-Unis forment les vœux les plus sincères pour la liberté et le bonheur de leurs frères de ce côté de l'Atlantique.

Dans les guerres des puissances européennes, dans les affaires qui les concernent, nous ne sommes jamais intervenus et il ne serait pas d'accord avec notre politique de le faire. Ce n'est que lorsque nos droits sont lésés ou menacés que nous ressentons l'insulte ou que nous nous préparons à nous défendre. Nous sommes nécessairement plus directement intéressés aux événements qui se déroulent dans cet hémisphère, et ce, pour des raisons qui doivent sauter aux yeux de tous les observateurs éclairés et impartiaux. Le système politique des puissances alliées diffère essentiellement à cet égard de celui des Etats-Unis. Cette différence provient de ce qui existe dans leurs gouvernements respectifs. Toute notre nation se dévoue à la défense de ce qui nous appartient et de ce que nous avons acquis au prix de tant le sang et d'argent; grâce à la sagesse de nos citoyens les plus éclairés et dont la possession nous a assurés une félicité sans exemple. Par conséquent, la franchise et les relations amicales qui existent entre les Etats-Unis et ces puissances nous obligent à déclarer que nous considérerions toute tentative de leur part afin d'étendre leur empire sur une partie quelconque de cet hémisphère comme une menace pour notre paix et notre sécurité.

Puis le président ajoute:

Nous ne sommes pas intervenus et nous n'interviendrons pas dans les affaires des colonies ou possessions d'aucune puissance européenne.

Ainsi, si c'est un sujet de consolation pour le soi-disant parti anti-militaire, je lui apprendrai qu'en cas de guerre, si le Canada était envahi par une puissance étrangère, nous ne pourrions compter sur le secours des Etats-Unis. En vertu de cette doctrine, aucune puissance européenne ayant des possessions en Amérique, ne peut compter sur l'intervention des Etats-Unis, au cas d'un conflit européen.

Rien dans l'histoire nous autorise à croire que nous serions protégés par la République; c'est une pure illusion et une idée erronée. J'ajoute qu'il est donc indigne d'un Canadien, d'un vrai patriote, d'interpréter ainsi cette doctrine. En cas de guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre, par exemple, nous serions des belligérants d'après le droit international, en dépit de la doctrine Monroe. Nos jeunes gens s'enrôleraient et le Canada serait une base d'approvisionnement pour la métropole, comme il l'est aujourd'hui dans une certaine mesure. Personne n'ignore que les vivres destinés à une nation belligérante constituent de la contrebande de guerre, et, conséquemment, nos navires seraient attaqués ou confisqués. Inutile alors de compter sur la doctrine Monroe pour la protection des navires qui